



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe sur les tabacs

Question écrite n° 22107

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés des débiteurs de tabac de la région Nord - Pas-de-Calais qui ont rédigé un livre blanc dans lequel la démonstration est faite d'un constat économique alarmant pour la profession. L'engagement ministériel d'une table ronde réunissant les représentants des débits de tabac et des ministères concernés reste insuffisant pour rassurer les professionnels si les problématiques spécifiques des débiteurs de la région ne sont pas abordées prioritairement. Il lui demande, dans ces conditions, de déterminer les dates qui sont retenues pour engager une réflexion stratégique sur l'évolution du secteur et de confirmer si la situation délicate des débiteurs de tabac de la région sera effectivement à l'ordre du jour de la réunion.

Texte de la réponse

La table ronde, organisée par la direction générale des douanes et droits indirects et réunissant les représentants des débiteurs de tabac, des ministères concernés et de La Poste, s'est tenue à la satisfaction de la Confédération des débiteurs de tabac. Il résulte des réflexions issues de ce groupe de travail que, dans le contexte actuel d'augmentations des prix du tabac, de nouvelles missions de service public pourraient être confiées aux débiteurs afin d'assurer la pérennité de leur réseau et de conforter leur qualité de préposé de l'administration. Les augmentations de prix se justifient pleinement dans le cadre de l'action que le Gouvernement entend mener pour lutter contre le tabagisme, notamment des jeunes. Elles s'intègrent au plan de lutte contre le cancer, dont le Président de la République a d'ailleurs fait l'un des grands chantiers de son mandat. Cette politique a cependant comme conséquence d'accroître le différentiel de taxation sur les cigarettes avec les États limitrophes. Un effort doit donc être fait au niveau communautaire pour parvenir à une plus grande harmonisation de la fiscalité sur les tabacs. Le 21 mai dernier, les États membres de l'Organisation mondiale de la santé ont adopté à l'unanimité une convention cadre pour la lutte contre le tabagisme qui prévoit d'atteindre cet objectif au moyen, notamment, d'une augmentation des prix du tabac. Sa ratification par les États membres de la Communauté européenne devrait donc faciliter les travaux de rapprochement des prix au niveau communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22107

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5521

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7284